

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS
PIG ET OPAH RU MULTI SITES

Direction Cohésion Territoriale et
Appui aux Communes - Habitat
N° 2026 – D - 184

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n° 173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre,

Vu, la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH RU multi sites,

Vu la délibération n°24 du conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°19 du conseil communautaire du 21 février 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°3 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°78 du conseil communautaire du 28 mai 2025 approuvant la modification n°2 du règlement d'intervention de GrandAngoulême dans le cadre de sa politique de soutien au parc privé,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°33 du 5 mai 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 36 231,18 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles du bénéficiaire, l'annexe 1 sera publiée et l'annexe 2 transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 opération 1070.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de l'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 10 JUIN 2026

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 10 JUIN 2026
Publié ou notifié,
Le 10 JUIN 2026

Annexe 1

016012878	9 291,00 €		929,10 €	Autonomie de la personne
016012911	5 545,01 €		554,50 €	Autonomie de la personne
016012924	15 360,42 €		1 536,04 €	Autonomie de la personne
016012712	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité
016012773	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012919	9 001,00 €		900,10 €	Autonomie de la personne
016012857	7 131,68 €		713,17 €	Autonomie de la personne
016012843	8 398,10 €		839,81 €	Autonomie de la personne
016012918	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012874	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012899	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012856	8 821,00 €		882,10 €	Autonomie de la personne
016012895	6 430,80 €		643,08 €	Autonomie de la personne
016012888	30 000,00 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012902	11 068,50 €		1 106,85 €	Autonomie de la personne
016012883	11 565,52 €		1 156,55 €	Autonomie de la personne
016012649	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012832	6 651,30 €		665,13 €	Autonomie de la personne
016012829	10 995,26 €		1 099,53 €	Autonomie de la personne
016012632	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012917	10 651,12 €		1 065,11 €	Autonomie de la personne
016012855	15 098,16 €		1 509,82 €	Autonomie de la personne
016012926	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012844	5 196,47 €		519,65 €	Autonomie de la personne
016012833	40 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016012810	15 028,00 €		1 502,80 €	Autonomie de la personne
016012811	6 078,45 €		607,85 €	Autonomie de la personne
TOTAL	552 311,79 €		36 231,18 €	